



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N° 21

Réunion : 24/01/2023
Horaires : 14h 30 à 16h 30 Présentiel/Visio

Président(e) : Mme Ghyslaine SALDANA

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE ; Agnès IRLA
Mrs. Jaque ADGÈ; Mazouz BELGHARBI ; Patrick BOUDREAUULT ; Cyril DURAND ; Jean Claude LAFFONT ; Roland MAURIN ; Guy PUEYO ; Christian VIDAL.

Excusés : Mrs. Christian GRAS ; François IRLA ; André LUCAS

Rappel

Permanence Hivernale

La commission organise une permanence du Vendredi 16h au Dimanche 9h pour traiter les arrêtés Municipaux pour terrains impraticables.

Seuls les documents envoyés sur permanence@occitanie.fff.fr seront pris en compte .

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Demandes de report de match

Toute demande de report de match doit obligatoirement être faite sur FOOTCLUB au plus tard 10 jours avant le match avec accord du club adverse.

Chaque demande sera étudiée par la CRGC et pourra être refusée si la demande n'est pas justifiée.

Compte tenu du nombre de matchs importants à reporter, la Commission pourra les reprogrammer en semaine.

Coupe D'Occitanie

Les 6 rencontres U15 qui n'ont pas pu se dérouler ce week-end sont reportées au Week-end du 4 et 5 Février 2023.

Tirage de la Coupe d'Occitanie le 31 janvier 2023 :

Pour les Séniors garçons :

1/8^{ème} de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 février 2023

1/4 de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 mars 2023

1/2 Finale qui se dérouleront les 6 et 7 mai 2023

Pour les Séniors Féminines :

1/4 de Finale qui se dérouleront les 18 et 19 mars 2023

1/2 Finales qui se dérouleront les 29 et 30 avril 2023

Coupes Nationales Futsal :

Nos clubs de **l'UJS TOULOUSE** et **PLAISANCE PIBRAC** se sont qualifiés pour les 1/16èmes de Finale qui se dérouleront le 18 février.

Le tirage se déroulera le 25 Janvier

Analyse FMI

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements Généraux de la LFO.

Suivant l'article 16-Compétitions : Feuille de Match, Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières ».

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.

- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le scanner et le transmettre à la Ligue par mail uniquement à competitions@occitanie.fff.fr .

- En cas d'impossibilité, vous devez l'envoyer à la Ligue (service compétitions) par email, en dernier ressort par courrier postal dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec nos informaticiens afin de résoudre vos problèmes.

COUPE OCCITANIE U19

Questionnement relatif à la participation des joueurs U19 en Coupe Occitanie U19

Après avoir pris connaissance des diverses demandes visant à savoir si, un joueur U19 est autorisé à participer à la Coupe Occitanie U19 dans la situation où l'équipe de son club engagée dans cette compétition évolue dans un championnat U18.

Après analyse des articles de références en la matière, repris infra, du Règlement des Compétitions de la Ligue (Partie III des Règlements Généraux),

Article 66 – Engagements (Chapitre 1 – Généralités)

« Les Coupes Occitanie sont ouvertes aux clubs de la L.F.O., sans distinction de série, disposant d'une équipe engagée dans un championnat national, régional ou départemental, relevant de la catégorie (pratique et catégorie d'âge) de la Coupe concernée.

Les clubs évoluant en compétition nationale (Ligue 1 ; Ligue 2 ; D1 F. ; D2 F. ; N1 ; N2 ; N3 ; U19 (F.) et U17) devront obligatoirement engager leur première équipe réserve disputant un championnat régional ou départemental.

Par exception, les équipes engagées dans le championnat national féminin U19 ont la possibilité de s'engager soit en C.O.S.F., soit en C.O. U18 F. en fonction de la composition de leur effectif étant précisé que lesdites équipes devront respecter les règles de participation liées à la Coupe Occitanie choisie.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe par Coupe Occitanie. Dans la situation où un club serait susceptible d'engager plusieurs équipes, la Commission d'organisation déterminera laquelle des équipes en concurrence doit être engagée en prenant en considération, en premier lieu l'équipe évoluant au plus haut niveau de compétition, puis en second lieu, l'équipe évoluant dans la catégorie la plus âgée.

Les frais d'engagement sont fixés pour chaque Coupe Occitanie par le Comité de Direction de la L.F.O. et repris à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières). »

Article 67 - Qualifications et participation (Chapitre 1 – Généralités)

« Par principe, les conditions de participation à la Coupe Occitanie sont celles qui régissent l'équipe engagée dans son championnat.

Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. »

Article 83.1 - Engagements (Chapitre 6 - Coupes Occitanie Jeunes)

« La Coupe Occitanie U19 est ouverte aux équipes disputant un championnat U19 ou U18.

Outre les équipes engagées dans un championnat national, celles disputant un championnat régional U18 ont l'obligation d'engager leur équipe première sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction. L'engagement d'une équipe par les clubs disputant un championnat départemental est facultatif.

La date limite des engagements est fixée au 15 juillet. »

Article 83.2 - Participation (Chapitre 6 - Coupes Occitanie Jeunes)

« Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie U19 (U19 ; U18).

Les joueurs licenciés U17 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. »

En premier lieu, il est rappelé que la volonté initiale de la Ligue en créant une Coupe Occitanie U19 était de proposer une compétition régionale aux joueurs de la catégorie U19, pour lesquels il n'existe pas (au niveau de la Ligue) ou peu (au niveau des Districts) de compétition réservée à leur catégorie, obligeant ceux-ci à pratiquer en championnat Séniors.

Au regard de la structuration des championnats sur le territoire de la L.F.O., la grande majorité des équipes engagées en Coupe Occitanie U19 sont des équipes participant à un championnat U18, soit, comme évoqué ci-dessus, du fait de l'absence de championnat U19 au sein de leur district, soit en application des articles 66 et 83.1, qui imposent à un club d'engager son équipe évoluant au plus haut niveau à savoir par hiérarchie : U18 R1 – U18 R2 – U19 D. – U18 D.

Dans cette logique, l'article 83.2 cité supra, indique que sont autorisés à évoluer en Coupe Occitanie U19, les joueurs U19 et U18. Également, avec une autorisation de surclassement (art. 73.1), les joueurs U17 peuvent participer à cette compétition.

De même qu'il ne conditionne en aucune mesure la participation des joueurs U19 à l'engagement d'une équipe évoluant elle-même dans un championnat U19.

In fine, l'article 83.2 a bien vocation à permettre la participation des joueurs U19, peu importe, le championnat au sein duquel évolue l'équipe engagée en Coupe Occitanie U19.

En conclusion, le Règlement des Compétitions de la Ligue et plus particulièrement la section visant la Coupe Occitanie U19, n'interdisent pas la participation des joueurs U19 en Coupe Occitanie U19 dans la situation où l'équipe engagée évoluerait dans un championnat U18.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
22/01/2023	Régional 3 - Seniors / . / Poule B	552765 Baho Pezilla 1 - 5528070 Corb Sud Minervois 1	24548565	Amende 25€ club de Baho Pezilla 1 N°552765
21/01/2023	U18 Régional 2 / . / Poule B	531500 Athletic Club Garona 11 - 509410 Trèbes Fc 11	24583458	Amende 25€ club Atlétic Club de Garona N°531500

22/01/2023	U16 régional 1 / . / Poule A	526462 Fc Bagatelle 11 - 524391 Toulouse 11	24581335	Amende 25€ club de Fc Bagatelle 11 N°526462
22/01/2023	U18 Fem. R2 A 11 / Phase 1 / Poule B	581934 Fc Latour Bas Elne 1 - 514400 St Jean-Vedas 1	25147860	Amende 25€ club de Fc Latour Bas Elne 1 N°581934
22/01/2023	Coupe Occitanie U15 / Régionale / Groupe Unique	541854 Auch Football 1 - 506204 Et.S. St Simon 11	25475482	Amende 25€ club de Auch Football 1 N°541854

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
21/01/2023	Régional 1 - Seniors / .1 B - Poule B	517036 Pibrac Us 1 (Nul) 548132 Carcassonne Fac 1 (Nul)	24573812	Amende 25€ club de Pibrac Us 1 N°517036
22/01/2023	Régional 3 - Seniors / . / Poule A	514961 Marguerittes Es 1 - 514317Perols Es 1	24548435	Amende 25€ club de Marguerittes Es 1 N°514961
21/01/2023	Régional 3 - Seniors / . B - Poule B	503214 Frontignan As 2 (Perdant) 514400 St Jean-Vedas 1 (Gagnant)	24548570	Amende 25€ club de Frontignan As 2 N°503214
21/01/2023	Régional 3 - Seniors / . C - Poule C	582636 L'Union St Jean Fc 2 (Nul) 563596 Haut Minervois Ol 1 (Nul)	24548699	Amende 25€ club de l'Union St Jean Fc2 N°582636
21/01/2023	U20 régional / . B - Poule B	500095 Sète Fc 34 11 (Perdant) 503214 Frontignan As 11 (Gagnant)	24613960	Amende 25€ club de Sète Fc 34 11 N°500095
21/01/2023	U20 régional / . C - Poule C	505904 Muret 11 508645 Port/Car/Rec 11	24592323	Amende 25€ club de Muret 11 N°505904
22/01/2023	U17 régional 1 / . A - Poule A	545501 Castelnau Cr. 2 (Perdant) 553074 Béziers A. S. 2 (Gagnant)	24583744	Amende 25€ club de Castelnau Cr 2 N°545501
18/01/2023	Régional 2 - F. Entreprise / . O - Poule Unique	660154 Esc Chu Toulouse 1 (Perdant) 663883 A.S. Accenture 1 (Gagnant)	24662222	Amende 25€ club de Esc Chu Toulouse 1 N°660154
21/01/2023	Coupe Occitanie U15 / Régionale / Groupe Unique	560891 Ggnt 1- 517037 Balma 1	25475489	Amende 25€ club de Ggnt 1 N°560891
21/01/2023	Coupe Occitanie U15 / Régionale / Groupe Unique	520191 Lourdes Fc 1 - 514451 Montauban 1	25475500	Amende 25€ club de Lourdes Fc 1 N°520191

Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
21/01/2023	U20 Régional / . / Poule C	Muret 11 - Port/Car/Rec 11	24592323	Match non joué dossier transmis à la CRRM
21/01/2023	U18 Régional 2 / . / Poule A	Sc Narbonne Montplai 11 - Vergèze Ep 1	24583327	Match arrêté dossier transmis à la CRD
21/01/2023	U18 Régional 1 / . / Poule A	Sète Fc 34 11 - Canet Roussillon Fc 11	24583063	Match arrêté dossier transmis à la CRRM

Modifications / Reports / Reprogrammations

NATIONAL 3

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21-22.01.23, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- CASTANET / ALBERES ARGELES est reportée au 28.01.23
 - ONET LE CHATEAU FOOT / BEUCAIRE STADE 30 est reportée au 29.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 1 POULE A

Match NIMES CHEMIN BAS / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE du 22/01/23

Suite à la suspension du terrain de NIMES CHEMIN BAS,

Suite au document reçu ce jour de la Mairie d'UZES pour le prêt de leurs installations sportives **UNIQUEMENT à huis clos.**

La CR Gestion des Compétitions section Séniors

- ⇒ **Décide** que la rencontre SENIORS REGIONAL 1 POULE A du 22/01/23
- NIMES CHEMIN BAS / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE se joue **ce DIMANCHE 22/01/23 à 11H30 sur les installations sportives PAUTEX (Synthétique) à UZES à HUIS CLOS.**

Nous vous rappelons l'article 58 des Règlements Généraux de la LFO

Par exception, une rencontre pourra être programmée dans un délai réduit afin d'assurer le bon déroulement ou l'équité de la compétition.

REGIONAL 1 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- OL GIROU / NARBONNE reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 1 POULE C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO
- MURET / SALIES MANES reportée au 28.01.23
 - SEYSSES FROUZINS / PORT CAR REC reportée au 28.01.23 à FROUZINS

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 2 POULE A

Match VAUVERT FC / PIGNAN

Suite à la suspension du terrain de VAUVERT FC,

Suite au document reçu ce jour de la Mairie de BELLEGARDE pour le prêt de leurs installations sportives,

La CR Gestion des Compétitions section Séniors

- ⇒ **Décide** que la rencontre SENIORS REGIONAL 2 POULE A du 22/01/23
- VAUVERT FC / PIGNAN AS se joue DIMANCHE 22/01/23 à 15H00 **sur les installations sportives CLAIRETTES à BELLEGARDE.**

REGIONAL 2 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FOIX / CASTELNAUDARY reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 2 POULE C

Match FC COMTAL / JUVENTUS PAPUS du 11/02/23

Demande sur FOOTCLUBS effectuée n° 547801 le 15/01/23 par FC COMTAL (club recevant) pour jouer la rencontre à 18H00.

La CRGC Section SENIORS, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

⇒ **Emet** un avis favorable à la demande de FC COMTAL,

⇒ Programme la rencontre FC COMTAL / JUVENTUS PAPUS Le 11/02/23 à 18H00 Stade Christian DUMAS à SEBAZAC CONCOURES.

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- ST JUERY / ALBI MARSSAC reportée au 26.01.23 à 20H30
↳ (accord des deux clubs pour jouer en semaine)
 - FC COMTAL / MONTAUBAN reportée au 28/01/23
 - LUC PRIMAUBE / BLAGNAC reportée au 28/01/23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 2 POULE D

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- GRAULHET / COMMINGES ST GAUDENS reportée au 29.01.23
 - FONSORBES / BOULOGNE PEGUIL reportée au 29.01.23
 - SOUES CIGOGNES / CAZERES reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 3 POULE A

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- BALMA 2 / AF CATALAN est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 3 POULE D

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- LEGUEVIN / LE FOSSAT non jouée le 14.01 est reportée au 18.02.23
- LEGUEVIN / HAUT ADOUR non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- FLEURANCE LA SA. / BOUTON D'OR non jouée est reportée au 28.01.23
- PAVIE / PIBRAC 2 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- LOURDES 2 / LAVERNOSE LHERM non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- MARQUISAT / J.ENT. TOULOUSAINNE non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- LE FOSSAT / PYR. VALLEE DES GAVES non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 3 POULE E

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- VIC FEZENSAC / VAL D'ADOUR non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- CINTEGABELLE / FONSORBES 2 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 3 POULE F

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- PRADINES / MONTAUBAN 2 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- ST SIMON / CAHORS 2 non jouée le 21.01 est reportée au 29.01.23
- BRESSOLS / MAS GRENIER non jouée est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 3 POULE G

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- NEGREPELISSE MONT. / BASSIN AVEYRON non jouée le 22.01 est reportée au 19.02.23
- DRUELLE / CONFLUENCES non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- LANAUGUET / REQUISTA non jouée le 21.01 est reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match FC NEGREPELISSE MONT / LAUNAGUET FC du 29.01.23 à 15h

Suite mail du service technique de NEGREPELISSE informant que des travaux ont été entrepris sur le terrain Lauzel et de ce fait ne pourra pas être utilisé, jusqu'à nouvel ordre,

Suite arrêté municipal de MONTRICOUX interdisant le terrain M. Dauge les 28 et 29.01.23

Suite accord de la municipalité de Montauban, autorisant le club de NEGREPELISSE MONTRICOUX à utiliser le terrain VERBEKE 2 synthétique le 29.01.23,

La CRGC SECTION SENIORS

⇒ Programme la rencontre NEGREPELISSE MONTRICOUX / LAUNAGUET le 29.01 à 15h au terrain synthétique 2 du complexe Verbeke à Montauban

REGIONAL 3 POULE H

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- SALLES CURAN / ONET LE CHATAU 2 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
 - ST AFFRIQUE / COLOMIRS 3 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
 - NAUCELLE / ST ALBAN AUCAMVILL 2 non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U20 REGIONAL POULE A

Match N CHEMIN BAS / BEUCAIRE du 04/02/23

Suite à la demande de modification via FOOTCLUB N°550733 du 23.01.23

La CRGC Section Jeunes

- ⇒ **Emet** un avis favorable au report de la rencontre
- N CHEMIN BAS / BEUCAIRE est reportée au 15.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U20 REGIONAL POULE C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Jeunes, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FIGEAC / RODEZ reportée au 28.01.23
 - GCPVDO / MURET reportée au 29.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

COUPE OCCITNAIE U19

Suite décision de la CR d'Appel du 24.01.2 concernant le dossier :

Rencontre : N° 25299853 | 27.11.2022 | Coupe Occitanie U19 – phase district
ARCEAUX MONTPELLIER (528675) / A.S. ATLAS PAILLADE (548263)

LA COMMISSION, jugeant en troisième et dernier ressort, après avoir délibéré,

- **RAPPORTE** la décision de la Commission départementale d'appel du District de l'Hérault du 12.01.2023
- **DIT** la réclamation du club ARCEAUX MONTPELLIER comme étant non-fondée et porte à sa charge les droits correspondants (55 euros)
- **CONFIRME** le score acquis sur le terrain à savoir quatre (4) buts à trois (3) en faveur de l'équipe du club A.S. ATLAS PAILLADE
- **DIT** cette dernière qualifiée pour le prochain tour de la Coupe Occitanie U19

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES et COUPE

- ⇒ Programme la rencontre ENT. BRE USB 2 PT AS / MONT. ATLAS PAILLADE le 28.01 à 15h
Application de l'Art. 69.3 choix du club recevant du règlement des Coupes d'Occitanie

U18 REGIONAL 1 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- PAMIERS / BALMA non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 REGIONAL POULE A

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- VEZENOBRE / MENDE AV F. LOZERE non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 REGIONAL 2 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CCASTRES / J.ENT TOULOUSAINNE non jouée le 21.01 est reportée au 28.01.23
- CONQUES / REVEL non jouée le 21.01 est reportée au 04.03.23
- GROUP.USS GAUDENS / FONSORBES non jouée le 21.01 est reportée au 04.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 REGIONAL 2 POULE C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- ST NICOLAS / JSPMR non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- GRP.CAUS.LAN.EL.MAR / LUC PRIMAUBE non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- FOOT VALLON / AUCH non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23
- GRP.FC LANNEMEZAN / JUILLAN MARQUISAT non jouée le 21.01 est reportée au 25.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

COUPE OCCITANIE U17

La CR de Discipline informe que la décision n'aura aucun impact sur le score concernant le dossier en cours du match du FC VIGNOBLE 81 / J.ENT TOULOUSAINNE du 07.01,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES et COUPE

⇒ Confirme que la rencontre J.ENT TOULOUSAINNE / MURET se jouera le 28.01 à 15h

U17 REGIONAL POULE A

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- MENDE AV FOOT LOZERE / BEAUCAIRE EFC non jouée le 21.01 est reportée au 04.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Suite arrêté municipal de la ville de MENDE interdisant les terrains en herbe du 23 au 26.01.23 (le terrain synthétique n'ayant pas d'éclairage conforme au règlement de la LFO)

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reporter et de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- MENDE AV FOOT LOZERE / MONTPELLIER HSC 2 du 25.01.23 est reportée au 25.02.23

Suite mail de la CRTIS informant que le terrain CALIXTE et MONTPLAISIR 2 n'ont jamais été classés FFF,

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reporter à une date ultérieure la rencontre
- NARBONNE MONTPLAISIR / BEZIERS AS 2 du 25.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U16 REGIONAL 1 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Jeunes, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- FIGEAC / RODEZ reportée au 28.01.23
 - GCPVDO / MURET reportée au 29.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match BALMA / UJS TOULOUSE du 04.02.23

Suite à l'accord des deux clubs,

Suite à l'accord de la Mairie de Toulouse,

La CRGC Section Jeunes

- ⇒ **Emet** un avis favorable au report de la rencontre
- BALMA / USJ TOULOUSE est reporté au mercredi 08/02/23 sur le terrain CAZAL LAPUJADE N°2 à Toulouse

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U16 REGIONAL 2 POULE A

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Jeunes, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- G OUEST AUDOIS LAURA / ALES OL reportée au 28.01.23
 - MILLAU / BEAUCAIRE STADE reportée au 28.01.23
 - PAF / CONQUES US reportée au 28/01/23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U16 REGIONAL 2 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Jeunes, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- TOULOUSE LARDENNE / CARBONNE JS reportée au 28.01.23
 - GROUP EF 88 / GFCLNM reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

COUPE OCCITANIE U15

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section JEUNES, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

- ⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO
- O. CORBIERES SUD MINERVOIS / BEZIERS AS non jouée le 21.01 est reportée au 04.02.23
 - LUC PRIMAUBE / TLSE METROPOLE non jouée le 21.01 est reportée au 04.02.23
 - PAVIE / PYRENEES ARIEGEOISES non jouée le 21.01 est reportée au 05.02.23
 - GRP. DU VAURAI / ALBI non jouée le 21.01 est reportée au 04.02.23
 - REVEL / RODEZ non jouée le 21.01 est reportée au 04.02.23

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

⇒ **Décide** : de rétablir l'ordre de la rencontre du tirage au sort initial

- MENDE AV FOOT LOZERE / ST CLEMENT MONT non jouée le 21.01 est reportée au 04.02.23

Les équipes qui se qualifieront pour les 16èmes de finale joueront leur match de coupe le week-end du 25 ou 26.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U15 REGIONAL 1 POULE A

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Jeunes, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- MILLAU / AGDE RCO reportée au 05.02.23
- GCPVDO / MURET reportée au 29.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match MILLAU / BEUCAIRE EFC du 05/02/23

La CRGC section Jeunes

⇒ **Décide** de reporter la rencontre

- MILLAU / BEUCAIRE à une date ultérieure

REGIONAL 1 FUTSAL

TLSE METROPOLE FUTSAL / TOULOUSE FUTSAL C du 25.01.23

Suite réception mail du service des sports de la ville de toulouse informant que le gymnase Alban Minville sera fermé jusqu'au 26.01 inclus

La Section FUTSAL,

⇒ Programme la rencontre du 25.01 TLSE METROPOLE FUTSAL / TOULOUSE FUTSAL C le 15.02 à 20h15 au gymnase A. Minville

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 1 FOOTBALL ENTREPRISE

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FOOTBALL ENTREPRISE, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les semaines de rattrapage prévu au planning de la LFO

- MUNICIPALUX TOULOUSE / LIEBHERR non jouée le 20.01, reportée au 27.01.23 est reportée au 06.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FOOTBALL ENTREPRISE, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les semaines de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FREESCALE / UNION COURTAGE non jouée le 19.01 est reportée au 07.02.23 au terrain synthétique La Ramée

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

REGIONAL 2 FOOTBALL ENTREPRISE

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FOOTBALL ENTREPRISE, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la ou les rencontre(s) non jouée(s), sur les semaines de rattrapage prévu au planning de la LFO

- FENOUILLET ROSERAIE / TOAC 2 non jouée le 19.01 est reportée au 26.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

FEMININES REGIONAL 2 POULE B

Match SCP FONTENILLES / FC COMTAL du 11.02.23

Demande sur FOOTCLUBS effectuée n° 547195 le 12/01/23 par SCP FONTENILLES (club recevant) pour jouer la rencontre à 20H00.

La CRGC Section Féminines, Conformément aux Règlements Généraux de la LFO l'Article 59 - Chapitre 9 – Déroulement des Rencontres

⇒ **Emet** un avis favorable à la demande de AUCH,

⇒ Programme la rencontre SCP FONTENILLES / FC COMTAL se joue le 11.02.23 à 20H00

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- SCP FONTENILLES / LEGUEVIN reportée au 28.01.23
- CAHORS / MONTAUBAN reportée au 28.01.23
- PAYS D'OC 81 / AUCH reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match CAHORS / MONTAUBAN du 28/01/23

Suite à l'accord des deux clubs,

La CRGC Section Féminines

⇒ **Emet** un avis favorable au report de la rencontre

- CAHORS / MONTAUBAN reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

COUPE OCCITANIE FEM U18

Match CO COTEAUX / CAHORS du 28/01/23

Suite à l'accord des clubs, demande de modification via FOOTCLUBS n°547660 DU 13/01/23 pour reporter la rencontre

La CRGC Section Féminines

⇒ **Emet** un avis DEFAVORABLE, la date proposée par les deux clubs est trop lointaine

- CO COTEAUX / CAHORS est maintenu à sa date.

U18 FEM REGIONAL 2 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- TRAPEL PENNAUTIER / CARCASSONNE FOOT FEM reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 FEM REGIONAL 2 POULE C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CO COTEAUX / SAINT ORENS reportée au 19.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 FEM REGIONAL 2 POULE D

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- ESMN / DRUELLE reportée au 28.01.23
- FC VIGNOBLES / ALBI MARSSAC reportée au 18.02.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

U18 FEM REGIONAL 2 POULE E

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- GFCLNM / US PLAISANCE DU TOUCH reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match ISARDES COMMINGE / TARBES du 11/02/23

Suite à la demande de modification via FOOTCLUBS n°550906 du 24/01/23

La CRGC Section Féminines

⇒ **Emet** un avis défavorable au report de la rencontre

- ISARDES COMMINGE / TARBES est maintenue à sa date initiale

Les coups d'envoi des matchs d'un même championnat sont fixés pour ce qui concerne la dernière journée le même jour à la même heure.

U18 FEM REGIONAL 2 POULE F

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section Féminines, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer les rencontres non jouées le week-end du 21 et 22 janv, sur les week-ends de rattrapage prévu au planning de la LFO

- CAHORS / MONTAUBAN reportée au 18.02.23
- COQUELICOT MONTECH / US MALAUSE reportée au 28.01.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

La Présidente

Ghyslaine SALDANA

La Secrétaire

Agnès IRLA